



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 3 juin 2022

Dates de consultation : du 3 au 23 juin 2022

CONSULTATION DU PUBLIC

Application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement.

Note de présentation

Objet : renouvellement des baux de pêche 2023-2027

Pièce jointe : cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État

Textes réglementaires :

- Articles L 435-1 à L 435-4 du code de l'environnement
- Articles R 435-2 à R 435-31 du code de l'environnement
- Arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L 435-1 du code de l'environnement

Contexte :

Le bail de pêche actuel formalisé pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, prorogé d'un an par arrêté du 7 décembre 2020, jusqu'au 31 décembre 2022 arrive à échéance

Les baux sont donc actuellement en phase de renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

A cette fin, l'exercice de la pêche est réalisé dans le respect d'un cahier des charges pour l'exploitation de ce droit. Ce cahier des charges est un élément constitutif du bail et précise les clauses et conditions particulières de la location du droit de pêche de l'Etat. La procédure est précisée dans le code de l'environnement.

La commission technique départementale de la pêche (CTDP) s'est réunie le 20 mai 2022. Cette réunion avait pour objectif de mettre en place un projet de cahier des charges et de désigner la liste des lots de pêche de l'Etat.

Ce projet fait l'objet d'une consultation du public du 3 au 23 juin 2022 et les observations peuvent être adressées:

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr.
- ou par courrier à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement - 100 avenue Winston Churchill
CS 10007 - 62022 ARRAS Cédex